

Ainsi se révèle un caractère commun à tous les travaux monographiques : leur grande utilité pour le sérieux progrès de disciplines en apparence assez étrangères au sujet. Tel n'est toutefois pas exactement le cas des qualités très rares pour lesquelles on voudrait ici signaler, encore, l'ouvrage en question, à l'attention de tous les lecteurs des *Annales des Mines de Belgique*.

Le vocabulaire de M. HAUST est, en effet, illustré copieusement et merveilleusement grâce à la plume experte de M. Joseph SACRÉ, qui allie à une connaissance approfondie de l'art des Mines, un vrai talent d'artiste. M. SACRÉ a tracé d'abondants croquis, dont la plupart sont des modèles, et qui pourraient être reproduits avec avantage et profit pour le lecteur dans maints cours d'Exploitation des Mines. L'article « boisage », par exemple, fournit matière à une « illustration » d'autant plus précieuse que le « bassin » de Seraing jouit, au sujet de sa maîtrise en la matière, d'une vieille et juste réputation. De ce chef, « *la Houilleries liégeoise* » a sa place marquée dans toutes les bibliothèques techniques, notamment les bibliothèques d'écoles professionnelles et aussi dans celles des directions de travaux.

Le premier fascicule s'étend de la lettre A (Abarin) à la lettre D (Disclaper). C'est que, malgré un important subside de la Fondation Universitaire, grâce à quoi ont pu être confectionnés les clichés, l'auteur n'a pas disposé des moyens de pousser plus avant, sans le secours même des lecteurs. Puisse celui-ci lui permettre d'achever rapidement sa belle publication!

A. RENIER.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE,
DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

SERVICE DES EXPLOSIFS

LISTE

DES

Dépôts d'explosifs dûment autorisés

EXISTANT EN BELGIQUE

Province de Flandre Occidentale

(SECONDE ÉDITION)

Situation au 31 décembre 1925

Magasins A	page 1130
Magasins B	» 1130
Magasins C	» 1130
Magasins E	» 1132

REMARQUE. — Conformément à l'art. 30 de l'arrêté royal du 15 mai 1923, les autorisations antérieures au 1^{er} août 1914 sont prorogées de la durée du temps de guerre, soit de 4 ans, 3 mois et 10 jours.

COMMUNE où le dépôt est situé	NOM DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS DES			PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION			OBSERVATIONS
			Classe I : Poudres Kilog.	Classe II et Classe III : Dynamites et explosifs difficil. inflammables (Quantité globale) Kilog.	Classe III : Explosifs difficilement inflammables (exclusivement) Kilog.	Classe IV : Détonateurs Pièces	Classe V : Artifices Kilog.	Classe VI : MUNITIONS DE SURETÉ			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE	
								Mèches de sûreté Kilog.	Cartouches de sûreté (poudres y contenues) Kilog.	Amorces oratoires et cartouches Fisher sans poudre Pièces				
Magasins A : Dépôts annexés aux usines et servant à l'emmagasinage des produits fabriqués dans ces usines														
Ardoye	Victor Deriemackere, artificier.	—	—	—	—	—	Quantité indéter- miné	—	—	—	Députation permanente	30 sept 1921	30 ans	
Magasins B : Dépôts pour la vente en gros														
Néant														
Magasins C : Dépôts de consommation à l'usage exclusif de certains établissements.														
Ardoye	Victor Deriemackere.	Atelier d'artificier	50	—	—	—	—	—	—	—	Députation permanente	30 sept, 1921	30 ans	
Ostende	Administration des chemins de fer de l'Etat (Direction de la Marine).		Quantité indéter- minée	420 (tonite)	—	3.500	Quantité indéter- miné	—	Quantité indéter- mine	—	Le Roi	6 août 1894 et 24 juillet 1906	—	

COMMUNE où le dépôt est situé	NOM DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPÔT	NATURE ET QUANTITÉS DES			PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION			OBSERVATIONS
			Classe I : Poudres Kilog.	Classe II et Classe III : Dynamites et explosifs difficil inflammables (Quantité globale) Kilog.	Classe III : Explosifs difficilement inflammables (exclusivement) Kilog.	Classe IV : Détonateurs Pièces	Classe V : Artifices Kilog.	Classe VI : MUNITIONS DE SURETÉ			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE	
								Mèches de sûreté Kilog.	Cartouches de sûreté (poudres y contenues) Kilog.	Amorces ordinaires et cartouches Flobert sans poudre Pièces				
Magasins E : Dépôts des débitants patentés.														
a) Arrondissement de Bruges														
Bruges	Albéric Landsoght, armurier.	Rue de la Monnaie, 26	50	—	—	—	—	500	200.000	Collège échevinal	5 sept. 1919	illimitée		
id.	Ed. Priem, armurier.	Rue des Pierres, 74	—	—	—	—	—	(500)	—	id.	21 mars 1919	id.		
id.	Sylvie Provoost.	Rue de la Monnaie, 27 Bazar St-Nicolas	—	—	—	—	25	—	—	id.	4 août 1909	id.		
id.	Charles Steiniger, armurier.	Rue des Pierres, 56	50	—	—	—	—	500	—	id.	12 nov. 1919	id.		
b) Arrondissement de Courtrai														
Courtrai	Ad. Debels-Demeulemeester, quincaillier, act ^r Debels-Dejaegere.	Rue de la Lys, 29	50	—	—	—	—	500	200.000	Collège Echevinal	23 sept. 1912	Durée illimitée		
id.	Paul Feys, armurier.	Voor-straat, 28	5	—	—	—	—	50	—	id.	21 oct. 1923	id.		

COMMUNE où le dépôt est situé	NOM DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPÔT	NATURE ET QUANTITÉS DES			PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION			OBSERVATIONS
			Classe I : Poudres Kilog.	Classe II et Classe III : Dynamites et explosifs difficil. inflammables (Quantité globale) Kilog.	Classe III : Explosifs difficilement inflammables (exclusivement) Kilog.	Classe IV : Détonateurs Pièces	Classe V : Artifices Kilog.	Classe VI : MUNITIONS DE SURETÉ			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE	
								Mèches de sûreté Kilog.	Cartouches de sûreté (poudres y contenues) Kilog.	Amorces ordinaires et cartouches Flobert sans poudre Pièces				
Courtrai	Gustave Vandenbroucke, armurier, act ^e la veuve.	Rue Steenpoort, 21	50	—	—	—	25	10 kil.	25.000 cartou- ches et 50.000 Floberts à poudre	100.000	Collège échevinal	15 oct. 1892	Durée illimitée	
Desselghem	Camille Van Lerberghe, forgeron.	Rue Liebaert, 180	15	—	—	—	—	—	—	—	id.	5 juin 1909	id.	
Menin	Constant De Brée-Desimpelaere, act ^e De Brée-Van den Hende.	Rue de Bruges. 160 (n° 168 actuel)	50	—	—	—	—	—	(500)*	(200.000)	id.	12 juin 1906	id.	
id.	Ernest Vanlaere-Defauw, depuis : Isebaert-Dougimont, quincaillier.	Rue de Bruges, 12	50	—	—	—	—	—	500	200.000	id.	28 sept. 1909	id.	
Mouscron	Veuve De Berdt-Tillicux, négociante, depuis : Louis Deberdt, armurier.	Rue St-Pierre, 52 (n° 54 actuel)	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	6 mars 1892	id.	
Waereghem	Vital Favere, quincaillier.	Grand'Place	(50)	—	—	—	—	—	—	—	id.	30 déc., 1901	id.	
c) Arrondissement de Dixmude														
Dixmude	Arthur Van Sevenant, armurier	Rue d'Essen	10	—	—	—	—	—	—	—	Collège échevinal	30 mars 1923	Durée illimitée	

COMMUNE où le dépôt est situé	NOM DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPÔT	NATURE ET QUANTITÉS DES			PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION			OBSERVATIONS
			Classe I : Poudres Kil.-g.	Classe II et Classe III : Dynamites et explosifs difficillement inflammables (Quantité globale) Kilog.	Classe III : Explosifs difficilement inflammables (exclusivement) Kilog.	Classe IV : Détonateurs Pièces	Classe V : Artifices Kilog.	Classe VI : MUNITIONS DE SÛRETÉ			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE	
								Mèches de sûreté Kilog.	Cartouches de sûreté (poudres y contenues) Kilog.	Amorces ordinaires et cartouches Flobert sans poudre Pièces				
<i>d) Arrondissement de Furnes</i>														
Adinkerque . . .	Hector Vileyn-Coolen, négociant.	Molstraat, 63	50	—	—	—	—	—	(500 cartouch. de chasse)	—	Collège Echevinal	27 déc. 1912	Durée illimitée	
Beveren-sur-Yser . . .	Jules Quenton-Ameloot, négociant.	Rue de Cassel, 71	25	—	—	—	—	—	500	200.000	id.	16 août 1922	10 ans	
Furnes	Joseph Funken, boutiquier, acté Camille Carpentier.	Place de la Station, 8	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	17 juil. 1911	30 ans	
Leysele	Henri Pillaert, quincaillier.	Dorpplaats	25	—	—	—	—	—	—	—	id.	16 juin 1892	Durée illimitée	
<i>e) Arrondissement d'Ostende</i>														
Eerneghem	Léonard Gadeyne, chaudronnier.	Rue de la Station, 47	50	—	—	—	—	—	—	—	Collège échevinal	23 nov. 1910	30 ans	
Ostende	Arthur Cornellie	Rue de la Chapelle, 66	50	—	—	—	—	—	500	200.000	id.	12 juillet 1921	30 ans	
<i>f) Arrondissement de Roulers</i>														
Lichtervelde	H. Claerbout-Lefever, quincaillier.	Neerstraat	50	—	—	—	—	—	(1)	(1)	Collège échevinal	23 déc. 1907	Durée limitée	
Roulers	Gombert-Denys, négociant en fers, acté Gombert-Dobbels.	Rue du Sud 12 et 14	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	18 mai 1892	id.	

(1) 500 kil. (poids brut) de munitions de sûreté pour armes portatives.

COMMUNE où le dépôt est situé	NOM DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS DES			PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION			OBSERVATIONS
			Classe I : Poudres Kilog.	Classe II et Classe III : Dynamites et explosifs difficil inflammables (Quantité globale) Kilog.	Classe III : Explosifs difficilement inflammables (exclusivement) Kilog.	Classe IV : Détonateurs Pièces	Classe V : Artifices Kilog.	Classe VI : MUNITIONS DE SURETÉ			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE	
								Mèches de sûreté Kilog.	Cartouches de sûreté (poudres y contenues) Kilog.	Amorces ordinaires et cartouches Floberf sans poudre Pièces				
<i>g) Arrondissement de Thielt</i>														
Oostroosebeke . . .	Alphonse Vanoverbeke, négociant.	Drogenbrood- straat, 10	5	—	—	—	—	—	—	—	Collège Echevinal	17 déc. 1909	Durée illimitée	
Ruyselede . . .	Ernest Verhalle, négociant	Marché, 136	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	id.	16 juill. 1925	id.	
id.	Ernest Vervaeck, négociant.	Rue de Bruges, 75	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200.000	id.	16 juill. 1925	id.	
Thielt	Emile Christiaens-Ameye, quincaï- lier, act ^e la veuve.	Rue de Courtrai, 49	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	26 mai 1896	id.	
id.	Antoine Eelbode-Vergote, quincaï- lier.	Rue du Tram, 1 (n° 3 actuel)	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	4 février 1893	id.	
<i>h) Arrondissement d'Ypres</i>														
Neuve-Eglise . . .	Emile Marquilly, négociant.	Hameau du Seau	50	—	—	—	—	—	500	200,000	Collège Echevinal	14 août 1902	Durée illimitée	
id.	Jules Perdieu, négociant.	Tuyterstraat, 92 ^{ter}	50	—	—	—	—	—	500	200,000	id.	2 oct. 1903	id.	
id.	Achille Vanuxem, négociant, act ^e Charles De Hondt.	Hameau du Seau	50	—	—	—	—	—	500	200,000	id.	9 oct. 1908	id.	

COMMUNE où le dépôt est situé	NOM DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS DES			PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION			OBSERVATIONS
			Classe I : Poudres Kilog.	Classe II et Classe III : Munitions et explosifs difficillement inflammables (Quantité globale) Kilog.	Classe III : Explosifs difficilement inflammables (exclusivement) Kilog.	Classe IV : Détonateurs Pièces	Classe V : Articles Kilog.	Classe VI : MUNITIONS DE SURETÉ			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE	
								Mèches de sûreté Kilog.	Cartouches de sûreté (poudres y contenues) Kilog.	Appareils orbitaires et obusiers Fléchettes sans poudre Pièces				
Poperinghe	Albert Denys, quincaillier.	Rue de Bruges, 1	50	—	—	—	—	—	—	—	Collège échevinal	31 oct. 1919	Durée illimitée	
id.	Alphonse Vanoverbeke, quincaillier.	Rue de l'Hôpital, 11	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	31 oct. 1919	id.	
Rousbrugge- Haringhe	Adolphe Vandecasteele, acté Joël Wullus.	Rue de la Station, 69	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	21 janv. 1911	id.	
Watou	Cyrille Cleenewerk-Becquaert, négoc. acté la veuve.	Callicannes	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	10 juin 1907	id.	
id.	Georges Gruwier, horloger et négoc.	Rue de Rousbrugge, 23	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	7 oct. 1912	id.	
id.	Prudent Prum, négociant.	Warande	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	10 juin 1907	id.	
Wervicq	Pierre Vandensteene, quincaillier.	Rue Neuve, 33	50	—	—	—	—	500	—	—	id.	25 août 1892	id.	